

Conditions générales du contrat d'hébergement hôtelier

(Version française complète équivalente – prête à être copiée)

Champ d'application

1. Ces présentes conditions s'appliquent aux contrats de mise à disposition temporaire de chambres d'hôtel à des fins d'hébergement ainsi qu'à toutes les prestations et livraisons supplémentaires fournies par l'hôtel.
2. Toute sous-location ou utilisation des chambres à d'autres fins que l'hébergement nécessite l'accord écrit préalable de l'hôtel.
3. Les conditions du client ne s'appliquent que si elles ont été expressément convenues et confirmées par écrit par l'hôtel.

1. Réservation, parties contractantes

1.1 Le contrat d'hébergement est conclu dès que la chambre est réservée et confirmée.

1.2 Si le délai entre la conclusion du contrat et la prestation dépasse 180 jours, l'hôtel se réserve le droit de modifier les prix si la situation économique l'exige.

1.3 Les chambres réservées sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et jusqu'à 11h00 le jour du départ.

En cas de départ après 11h00, l'hôtel peut facturer des frais jusqu'à 15h00 ; après 15h00, le prix total de la nuitée sera facturé.

L'hôtel est autorisé à redisposer des chambres après 18h00, sauf accord écrit contraire.

1.4 Il n'existe aucun droit à une chambre spécifique. En cas d'indisponibilité, un hébergement équivalent peut être proposé.

1.5 Les parties contractantes sont l'hôtel et le client. Un tiers réservant pour le client est solidairement responsable.

2. Prestations, prix, paiement

2.1 Le client s'engage à payer les prix convenus ainsi que les prestations supplémentaires utilisées.

2.2 L'hôtel peut exiger des acomptes, notamment pour les groupes ou les clients étrangers.

2.3 Les acomptes sont remboursés en cas d'annulation dans les délais.

2.4 Les factures sont payables immédiatement, au plus tard au départ.

2.5 Les prix incluent l'hébergement, les prestations réservées et la TVA légale.

2.6 Taxe de séjour

Veuillez noter que pour les séjours à partir du 1er avril 2026, une taxe de séjour de 3,5 % sur le prix de la nuitée sera appliquée conformément aux dispositions communales. Cette taxe sera indiquée séparément et facturée en supplément.

2.7 Toute modification ultérieure peut entraîner un ajustement des prix.

2.8 En cas de retard de paiement, l'hôtel peut exiger une garantie ou un paiement anticipé.

3. Annulation par le client

3.1 Toute annulation doit être faite par écrit.

3.2 Les annulations dans les délais convenus sont gratuites.

3.3 Les réservations individuelles peuvent être annulées gratuitement jusqu'à 18h00 le jour de l'arrivée, selon le tarif réservé.

3.4 Les économies réalisées et les relocations seront prises en compte.

3.5 Des frais d'annulation jusqu'à 90 % peuvent être facturés ; 100 % en cas de non-présentation avec tarif non remboursable. Early booking rates are non-refundable.

Saver rates may be cancelled free of charge until 6:00 p.m. one day prior to arrival.

2- or 3-night deals may be cancelled free of charge until 6:00 p.m. two days prior to arrival.

3.4 The hotel shall offset income from re-letting the rooms and saved expenses.

4. Résiliation du contrat

Les deux parties peuvent résilier le contrat pour des raisons légitimes sans droit à indemnisation.

5. Responsabilité de l'hôtel

La responsabilité est limitée aux cas de faute intentionnelle ou grave, conformément au droit allemand.

6. Dispositions finales

Le droit allemand s'applique. Le for juridique est le siège de l'hôtel. La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres.

